

# La formation du féminin

Les adjectifs et les noms forment généralement leur féminin en ajoutant un e à la forme du masculin.

*un commerçant aigri* → *une commerçante aigrie*

## Modification de la finale

L'ajout du -e peut s'accompagner de certaines modifications.

-er → -ère	<i>chère, conseillère</i>
-f → -ve	<i>admirative, veuve</i>
-eux → -euse	<i>amoureuse, rebouteuse</i>
-el → -elle	<i>annuelle, industrielle</i>
-en → -enne	<i>lycéenne, ancienne, chirurgienne</i>
-on → -onne	<i>bonne, vigneronne</i>
-et → -ette	<i>douillette, cadette</i>

## Les noms et adjectifs en -eur

☞ Lorsque le nom ou l'adjectif **correspond à un verbe** et qu'il n'existe aucun autre nom de la même famille en *-tion*, *-ture*, *-taire* ou *-torat*, le féminin se marque généralement par la finale *-euse*.

*chercher* → *un chercheur, une chercheuse*

*tromper* → *trompeur, trompeuse*

*chanter* → *un chanteur, une chanteuse*

*mentir* → *menteur, menteuse*

Certains noms ou adjectifs ne dérivent pas d'un verbe, mais d'un nom. On leur applique la même règle : leur féminin se forme en *-euse*.

*une cascade* → *un cascadeur, une cascadeuse*

☞ Pour les noms en *-teur*, les règles sont plus complexes car plusieurs critères peuvent être en jeu. Le féminin se marque par la finale *-trice* si la forme du masculin répond à au moins un des trois critères suivants :

- il n'existe pas de verbe correspondant à la forme du masculin ;
- le masculin ne dérive pas directement du verbe de même sens ;
- la famille des dérivés comprend un autre nom en *-tion*, *-ture*, *-taire* ou *-torat*, le féminin.

*un auditeur, une auditrice* (il n'existe pas de verbe de la famille de *auditeur*)

*un lecteur, une lectrice* (*lecteur* n'est pas dérivé du verbe *lire*)

*un éditeur, une éditrice* (il existe un nom en *-tion* : *édition*)

☞ Les noms et adjectifs en *-eur* (excepté ceux en *-teur* ; voir [ci-dessus](#)) qui ne correspondent à aucun verbe restent généralement au masculin.

***un successeur, un ingénieur***

Les règles décrites ci-dessus sont celles préconisées officiellement pour former tous les [féminins des noms de métier](#). Si la formation est toujours possible, il convient de constater que les formes féminines ne sont pas toutes établies dans l'usage. Ainsi on trouvera plus couramment *une assureur* que *une assureuse*.

*un député* → *une députée*

*un magistrat* → *une magistrate*

*un accordeur* → *une accordeuse*

Lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant, le féminin se marque seulement par le changement du [déterminant](#). Le français du Québec et de Suisse ajoute dans ce cas la marque *-e* du féminin.

***une entrepreneur*** (ou *une entrepreneure*)

***une ingénieur*** (ou *une ingénieure*)